Bruxelles, le 16 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enseignement supérieur – Offre d'enseignement

L'ARES et les établissements d'enseignement supérieur proposent la création de 13 programmes d'études inédits

L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait élargir son offre d'études dès septembre 2017. Vingt-six habilitations à organiser un programme d'études diplômantes viennent d'être proposées par l'ARES au Gouvernement de la Fédération. La plupart devraient s'ouvrir dès la rentrée 2017-2018, une fois acceptés par le Gouvernement et par le Parlement. Treize des formations proposées sont aujourd'hui inédites en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les 26 programmes sont proposés au Gouvernement au terme d'une concertation entre l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles réunis au sein de l'ARES. Ils comptent **9 bacheliers professionnalisants** (dont 1 de spécialisation) et **17 masters** (dont 6 de spécialisation).

Si pour certains, il s'agit d'adaptations, de remplacement d'une formation par une autre, ou d'organiser une formation existante sur une nouvelle implantation, **13 formations sont inédites** en Fédération Wallonie Bruxelles. C'est le cas, par exemple, du bachelier en **animation 3D et effets spéciaux**, du master en **management d'évènements**, ou encore des **masters en Data Science** et en **Smart Rurality**.

Également inédit, le **master de spécialisation en études du genre** est proposé conjointement par les 6 universités francophones de Belgique, qui délivreront un diplôme conjoint. La création de cette formation spécialisée rencontre un enjeu sociétal d'importance. En permettant de développer et de transférer une expertise académique reconnue, il devra contribuer à la **lutte contre les discriminations, les assignations genrées et les stéréotypes**.

Sur les 26 programmes d'études, **19 sont proposés en codiplômation entre différents établissements**, dont 3 associent universités et hautes écoles. À côté de ces 26 programmes, 4 des propositions que fait l'ARES au Gouvernement concernent des formations existantes pour lesquelles un élargissement du partenariat à d'autres établissements est demandé.

Si les propositions sont acceptées par le Gouvernement et par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les établissements pourront ouvrir les formations dès la rentrée de septembre 2017.

Pour mémoire, la possibilité pour un établissement d'organiser un cursus d'études supérieures est encadrée par le décret « Paysage ». Le texte prescrit qu'une des missions de l'ARES est de proposer au Gouvernement ces « habilitations » en veillant à limiter les concurrences, et en assurant la cohérence de l'offre d'études notamment en évitant toute redondance, option ou spécialisation injustifiées. La procédure d'introduction et d'analyse participative des demandes d'habilitation a été mise en place par l'ARES dès 2014. Outre une régulation harmonisée de l'offre de formation, elle garantit la transparence et l'équité de traitement des demandes et favorise la qualité des dossiers.

CONTACT :
Benjamin Stewart / T. +32 2 225 45 94 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 82 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

Pour en savoir plus : www.ares-ac.be

Nouvelles habilitations à organiser un programme d'études proposées à partir de l'année académique 2017-2018

FORMATIONS DE TYPE COURT

Bachelier (BA) - Grade académique de niveau 6 sanctionnant des études de premier cycle de 180 crédits au moins.

Bachelier de spécialisation - Études menant à un grade académique de bachelier particulier (de niveau 6) sanctionnant des études spécifiques de premier cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de bachelier

Bachelier en animation 3D et effets spéciaux (VFX) *(nouvelle formation)*

Domaine 22. Arts plastiques, visuels et de l'espace – Catégorie arts appliqués
Codiplômation – Haute École Louvain en Hainaut (HELHA) et Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HE Condorcet) – Arrondissement de Mons (53).

Bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes *(nouvelle formation)*

Domaine 17. Sciences – Catégorie technique
Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) – Arrondissement de Namur (92).

Bachelier en coaching sportif

Domaine 10. Sciences psychologiques et de l'éducation – Catégorie pédagogique
Codiplômation – Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci), Haute École Francisco Ferrer (HEFF), Haute École Galilée (HEG) et Haute École Bruxelles Brabant (HE2B) – Arrondissements de Bruxelles-Capitale et de Nivelles (21 et 25).

Bachelier en assistant social

Domaine 6. Sciences politiques et sociales – Catégorie sociale

1. Codiplômation en horaire décalé
   Cours pour Éducateurs en fonction (CPSE) et Haute École libre mosane (HELMO) – Arrondissement de Liège (62).
2. Codiplômation en horaire décalé

   Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) de Frameries, Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) de Colfontaine-Jurbise, Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) de Dour, Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) de Jemappes-Quiévrain et Haute École en Hainaut (HEF) – Arrondissement de Mons (53).
3. Coorganisation en horaire décalé
   Haute École de la Province de Liège (HEPL), Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale (IPESPS) de Seraing et École de commerce et d'informatique (ECI) – Arrondissement de Liège (62).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

Domaine 9. Sciences économiques et de gestion
Codiplômation en horaire décalé – Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) d'Uccle et Cours de promotion sociale d'Uccle (CPSE) – Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21).

Bachelier en biotechnique

Domaine 19. Sciences de l'ingénieur et technologie – Catégorie technique
Codiplômation – Haute École en Hainaut (HEH) et Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HE Condorcet) – Arrondissement de Mons (53).

Bachelier de spécialisation en préparation physique et entrainement

Domaine 10. Sciences psychologiques et de l'éducation – Catégorie pédagogique
Codiplômation – Haute École Francisco Ferrer (HEFF), Haute École Léonard de Vinci (HE VINCI) et Haute École Bruxelles Brabant (HE2B) – Arrondissements de Bruxelles-Capitale et de Nivelles (21 et 25).

FORMATIONS DE TYPE LONG

Master (MA) - grade académique de niveau 7 sanctionnant des études de deuxième cycle de 60 crédits au moins et, si elles poursuivent une finalité particulière, de 120 crédits au moins.

Master de spécialisation - Études menant à un grade académique de master particulier (de niveau 7), délivré par une université ou en codiplômation avec une université, sanctionnant des études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master

Master en communication – management d'évènements *(nouvelle formation)*

Domaine 5. Information et communication – Catégorie sociale
Codiplômation – Haute École Galilée (HE Galilée) et Université libre de Bruxelles (ULB) – Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21).

Masters en Data Science *(nouvelle formation) :*

1. Master en sciences des données (nouvelle formation)
   Domaine 17. Sciences
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université catholique de Louvain (UCL) – Arrondissement de Nivelles (25).
2. Master en sciences des données, à finalité spécialisée (nouvelle formation)
   Domaine 17. Sciences
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université de Liège (ULg) – Arrondissement de Liège(62).
3. Master ingénieur civil en sciences de données (nouvelle formation)
   Domaine 19. Sciences de l'ingénieur et technologie
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université catholique de Louvain (UCL) – Arrondissement de Nivelles (25).
4. Master en ingénieur civil en sciences des données, à finalité spécialisée (nouvelle formation)
   Domaine 19. Sciences de l'ingénieur et technologie
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université de Liège (ULg) – Arrondissement de Liège (62).
5. Master en sciences informatiques, finalité spécialisée en data science (nouvelle formation)
   Domaine 17. Sciences
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université de Namur (UNamur) – Arrondissement de Namur (92).
6. Master en sciences mathématiques, finalité spécialisée en data science (nouvelle formation)
   Domaine 17. Sciences
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université de Namur (UNamur) – Arrondissement de Namur (92).
7. Master en ingénieur de gestion, finalité spécialisée en data science (nouvelle formation)
   Domaine 9. Sciences économiques et de gestion
   Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université de Namur (UNamur) – Arrondissement de Namur (92).

Master en transitions et innovations sociales *(nouvelle formation)*

Domaine 6. Sciences politiques et sociales
Codiplômation - Université de Mons (UMONS), Université catholique de Louvain (UCL), Haute École en Hainaut (HEH), Haute École provinciale de Hainaut – Condorcet (HE Condorcet) et Haute École Louvain en Hainaut (HELHA) – Arrondissement de Mons (53).

Master en Smart Rurality *(nouvelle formation)*

Domaine 17. Sciences
Codiplômation – Université de Namur (UNamur), Université catholique de Louvain (UCL) et Université de Liège (ULg) – Arrondissements de Namur, de Nivelles, de Liège et d'Arlon (92, 25, 62 et 81).

Master de spécialisation en dermopharmacie et cosmétologie *(nouvelle formation)*

Domaine 14. Sciences biomédicales et pharmaceutiques
Codiplômation – Université libre de Bruxelles (ULB) et Université de Liège (ULg) – Arrondissements de Bruxelles-Capitale et de Liège (21 et 62).

Master de spécialisation en management territorial et développement urbain *(nouvelle formation)*

Domaine 20. Art de bâtir et urbanisme
Codiplômation en horaire décalé – Université libre de Bruxelles (ULB) et Université de Mons (UMONS) – Arrondissement de Charleroi (52).

Master de spécialisation en génie des systèmes énergétiques *(nouvelle formation)*

Domaine 19. Sciences de l'ingénieur et technologie
Codiplômation en horaire décalé – Université de Mons (UMONS) et Université libre de Bruxelles (ULB) – Arrondissement de Charleroi (52).

Master de spécialisation en études du genre *(nouvelle formation)*

Domaine 6. Sciences politiques et sociales
Codiplômation – Université catholique de Louvain (UCL), Université libre de Bruxelles (ULB), Université Saint-Louis-Bruxelles (USL-B), Université de Liège (ULg) Université de Namur (UNamur) et Université de Mons (UMONS) – Arrondissements de Nivelles, de Bruxelles-Capitale, de Liège, de Namur et de Mons (25, 21, 62, 92 et 53).

Master de spécialisation en accompagnement des professionnels de l'éducation, du management, de la santé et de l'action sociale *(nouvelle formation)*

Domaine 9. Sciences économiques et de gestion
Codiplômation en horaire décalé – Université de Namur (UNamur), Université de Mons (UMONS) et Haute École Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) – Arrondissement de Namur (92).

Master de spécialisation en cultures visuelles *(nouvelle formation)*

Domaine 4. Histoire, histoire de l'art et archéologie
Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université catholique de Louvain (UCL) – Arrondissement de Nivelles (25).

Master de spécialisation en sciences vétérinaires : internat clinique *(nouvelle formation)*

Domaine 12. Sciences vétérinaires
Sans partenariat, avec motivation expresse justifiant l'absence de partenariat – Université de Liège (ULg) – Arrondissement de Liège (62).

Élargissement de partenariats au sein de formations déjà existantes (codiplômations) :

1. Bachelier en droit
   Domaine 7. Sciences juridiques
   Codiplômation – Université libre de Bruxelles (ULB) et Université de Mons (UMONS) – Arrondissement de Mons (53).
2. Bachelier en sciences humaines et sociales
   Domaine 6. Sciences politiques et sociales
   Codiplômation – Université de Mons (UMONS) et Université libre de Bruxelles (ULB) – Arrondissement de Charleroi (52).
3. Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil
   Domaine 19. Sciences de l'ingénieur et technologie
   Codiplômation – Université de Mons (UMONS) et Université de Bruxelles (ULB) – Arrondissement de Charleroi (52).
4. Bachelier en sciences biologiques
   Domaine 17. Sciences
   Codiplômation – Université de Mons (UMONS) et Université de Bruxelles (ULB) – Arrondissement de Charleroi (52).

ARES – ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RUE ROYALE 180, 1000 BRUXELLES
T : +32 2 225 45 11